



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN, Isabelle DEMIERRE.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 24
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 24	Abstention	: /

1.4. CONVENTION DEFINISSANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA COUVERTURE ORANGE

Madame le Maire,

INFORME que la société ORANGE met en place des services de radiotéléphonie numérique destinés à permettre à toute personne équipée d'un téléphone mobile et abonnée au service, de recevoir et d'émettre des appels nationaux ou internationaux lorsqu'elle se trouve dans une zone couverte.

PRECISE l'objet de la convention « définissant la mise en œuvre de la couverture radio par un Moyen Mobile » qui fixe les conditions de déploiement des équipements de la société ORANGE sur la parcelle cadastrée section E n°1510 située 53A Route des Voirons – 74140 VEIGY-FONCENEX.

AJOUTE que l'emplacement est provisoire et que la convention est acceptée moyennant un loyer annuel de 5 000 euros.

Vu la convention de la société ORANGE « définissant la mise en œuvre de la couverture radio par un Moyen Mobile »,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de proposer la couverture intérieure des services de radiotéléphonie numérique ORANGE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention ci-annexée de la société ORANGE définissant la mise en œuvre de la couverture radio par un Moyen Mobile.

.../...

ACCEPTE les termes de la convention et notamment les conditions financières telle que fixée à l'article 3 prévoyant le versement d'un loyer de 5000 euros net à la commune.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024

Transmis au représentant de l'Etat le : 09/12/2024 Le Maire - Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024
Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Charlotte LAFOURCADE